



achat d'une voiture d'occasion gagée

Par **oreli**, le **10/09/2009** à **12:54**

Bonjour

Nous venons d'acheter une voiture d'occasion. Le rapport de confiance avec l'acheteur a fait que nous avons oublier de demander un certificat de non gage. Et, voila, elle est gagée pour PV non payés! Nous avons une attestation manuscrite du vendeur concernant la vente et l'achat c'est fait en liquide.

Avons nous une possibilité de recours contre le vendeur?

Quels sont les risques si nous utilisons le véhicule en attendant que l'affaire se règle?

Merci d'avance